



Réunion sur le renforcement de la coordination nationale et de la coopération internationale dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains

21 - 22 juin 2016

Salle G.2 du bâtiment Agora du Conseil de l'Europe, Strasbourg, France

Ordre du jour

1re journée - mardi, 21 juin 2016 (14h30 – 18h00)

Coordination de la politique et des actions anti-traite au plan national et local

L'article 29(2) de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains requiert des États Parties d'assurer la coordination de la politique et de l'action des services de leur administration et des autres organismes publics luttant contre la traite, le cas échéant en mettant sur pied des instances de coordination. Conformément aux autres paragraphes de l'article 29, les Parties doivent adopter les mesures nécessaires pour promouvoir la spécialisation de personnes ou d'entités sur la lutte contre la traite et la protection des victimes et prévoir une formation adaptée pour les agents publics concernés.

Par ailleurs, l'article 5(1) de la Convention demande des États Parties qu'ils prennent des mesures pour établir ou renforcer la coordination au plan national entre les différentes instances chargées de la prévention et de la lutte contre la traite.

Selon l'article 35 de la Convention, chaque Partie « encourage les autorités de l'État, ainsi que les agents publics, à coopérer avec les organisations non gouvernementales, les autres organisations pertinentes et les membres de la société civile, afin d'établir des partenariats stratégiques pour atteindre les buts de la Convention ». Le rapport explicatif de la Convention précise que les « partenariats stratégiques » impliquent la mise en place de cadres de coopération au moyen desquels les États remplissent leurs obligations conventionnelles, en coordonnant leurs efforts avec la société civile.

La coordination et la coopération revêtent une importance toute particulière en matière d'identification des victimes de traite, leur orientation vers l'assistance et la mise en œuvre d'autres mesures de protection et de promotion de leurs droits. L'article 10 de la Convention stipule que l'identification est un processus de collaboration entre les autorités et les organisations d'aide aux victimes. Dans un certain nombre de pays la mise en place d'un mécanisme national d'orientation fournit un cadre de coopération par le biais duquel les acteurs publics remplissent leurs obligations de protection et de promotion des droits humains des personnes victimes de traite, en partenariat avec la société civile. En outre, l'article 12 de la Convention précise que les Parties doivent coopérer avec les organisations non gouvernementales et d'autres acteurs de la société civile en matière d'assistance aux victimes.

Objectifs spécifiques :

- Discuter de la façon dont les États Parties remplissent leurs obligations telles qu'elles découlent des articles 5(1), 29 et 35 de la Convention, identifier des approches différentes et des bonnes pratiques en matière de coordination sur le plan national et local et analyser leurs implications quant au développement et la mise en œuvre de politiques.
- Discuter des différentes approches qui existent s'agissant des mécanismes nationaux d'orientation et leur impact sur l'identification des victimes de traite.
- Identifier des manières de renforcer la coordination au plan national/local et la coopération interinstitutionnelle visant à protéger et promouvoir les droits des victimes de traite et à améliorer les poursuites portant sur des infractions de traite.

Mardi 21 juin 2016

Mots de bienvenue et d'introduction

14h30

Secrétariat du Conseil de l'Europe

Table ronde sur les mécanismes de coordination des politiques anti-traite au plan national et local

Modérateur : Nicolas Le Coz, président du GRETA

14h45 – 16h00

- Elisabeth Tichy Fisslberger, coordinatrice nationale de la lutte contre la traite des êtres humains, Autriche
- Manuel Albano, coordinateur national de lutte contre la traite, Portugal
- Ecaterina Berejan, chef du secrétariat de la Commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains, République de Moldova
- Lāsma Stabiņa, senior desk officer, ministère de l'Intérieur, Lettonie

Discussion

Les participants de la table-ronde discuteront du mandat, de la composition et des procédures des organes de coordination anti-traite au plan national et local ; des pouvoirs décisionnels ; de la fréquence des réunions ; des ressources financières ; de l'implication des organisations pertinentes de la société civile ; des partenariats avec d'autres organisations, y compris les syndicats et les organisations d'employeurs ; de la formation et la spécialisation ; de la préparation de documents pour les acteurs pertinents responsables de la prévention, de l'identification et de la protection des victimes ainsi que des poursuites engagées contre les trafiquants.

16h00 – 16h30

Pause-café

Table-ronde sur la collaboration interinstitutionnelle en matière d'identification et d'orientation des victimes de traite vers l'assistance**Modérateur** : Jan van Dijk, second vice-président du GRETA

- 16h30 – 18h00
- Elona Gjebrea Hoxha, coordinatrice nationale de la lutte contre la traite, Albanie
 - Mitar Djurasković, coordinateur national de la lutte contre la traite des êtres humains, Serbie
 - Maarit Virenius-Varela, Unité de l'esclavage moderne, Home Office, Royaume-Uni
 - Jean-Francois Minet, attaché au ministère de la Justice, Belgique
 - Ketevan Khutsishvili, Conseil de coordination de la lutte contre la traite des personnes, Géorgie
-

Les participants de cette table-ronde discuteront des modèles de collaboration interinstitutionnelle en matière d'identification des victimes de traite, de l'assistance et de la protection dont elles bénéficient ; des diverses expériences quant à la mise en place et l'évaluation des mécanismes nationaux d'orientation ; du fonctionnement des équipes mobiles d'identification ; du niveau et du type d'implication des acteurs de la société civile dans le processus d'identification.

19h30

Dîner au restaurant « Le Jardin de l'Orangerie »
Dans le parc de l'Orangerie, de l'autre côté du canal longeant le bâtiment Agora



2e journée - mercredi 22 juin 2016 (9h00 – 16h00)

Coopération transnationale en matière d'identification et d'orientation vers l'assistance des victimes de la traite des êtres humains

Cette réunion permettra d'informer les coordinateurs nationaux de lutte contre la traite et les représentations permanentes des États membres du Conseil de l'Europe sur le projet proposé sur la coopération transnationale en matière d'identification et d'orientation vers l'assistance des victimes de traite, inclus dans le Programme et le Budget 2016-2017 du Conseil de l'Europe.

L'idée de lancer ce projet a été développée conjointement par le Conseil de l'Europe et le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD). Ses objectifs consistent à faciliter l'identification, l'orientation, le rapatriement, la réinsertion et le soutien à long terme des victimes de la traite, en particulier parmi les groupes vulnérables, notamment par le biais de : i) la mise en œuvre et le développement de mécanismes transnationaux d'orientation des victimes (TRM); et ii) le renforcement de la capacité des pays participants à établir une coopération transnationale efficace et un échange d'informations entre les autorités responsables, en incluant la société civile et les responsables du secteur privé. La réunion sera l'occasion de présenter la proposition et de recevoir un retour d'information de la part des pays intéressés par rapport aux secteurs prioritaires, ainsi que d'échanger sur les défis actuels et les nouvelles priorités, et d'identifier des moyens visant à accroître la coopération ainsi que les contributions financières éventuelles.

Objectifs spécifiques :

- Présenter l'initiative et bénéficier du retour des pays concernés sur les domaines prioritaires communs et d'éventuelles contributions financières ;
- Discuter des défis actuels quant à l'identification et la protection des victimes de traite, en particulier parmi les groupes vulnérables au vu de la crise migratoire actuelle ;
- Identifier différentes façon d'accroître la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination dans l'orientation des victimes de traite et la mise en œuvre de procédures transnationales harmonisées, conformément aux recommandations du GRETA.

Mercredi 22 juin 2016

Propos introductifs

9h00 – 9h20

- Marja Ruotanen, directrice, Direction de la dignité humaine et de l'égalité, DG-II, Conseil de l'Europe
 - Elisa Trossero, Manager de Programme, Centre de compétence anti-traite, ICMPD
-

Expériences en matière de développement et recours aux mécanismes transnationaux d'orientation

9h20 – 10h30

- Patrik Cederlöf, coordinateur nationale de la lutte contre la traite des êtres humains, Conseil d'administration du comté de Stockholm, Suède
 - Samir Rizvo, ministre assistant, ministère de la Sécurité, Bosnie-Herzégovine
 - Séance de questions-réponses
-

Les coordinateurs nationaux de Suède et de Bosnie-Herzégovine partageront brièvement leur expérience dans le développement de procédures opérationnelles standardisées pour un mécanisme transnational d'orientation dans leurs pays respectifs (20 minutes chacun). Les exposés feront part de l'impact du développement d'un mécanisme transnational d'orientation sur la capacité des autorités nationales responsables de participer à la coopération transnationale et à l'échange d'informations, relever les défis qui se présentent et améliorer le processus d'orientation des victimes. Suivront 20 minutes consacrées aux questions des participants.

10h30 – 10h45

Pause-café

Les mécanismes transnationaux d'orientation au sein de l'UE

10h50 – 12h00

- Mátyás Hegyaljai, secrétaire d'État adjoint au ministère de l'Intérieur de Hongrie, et Maj van den Heuvel, ministère de la Sécurité et de la Justice des Pays-Bas, projet RAVOT-EUR
 - Zoi Sakelliadou, Policy Assistant to the EU Anti-Trafficking Coordinator
 - Sandi Čurin, coordinateur nationale de la lutte contre la traite des êtres humains, Slovénie
 - Séance de questions-réponses
-

Les représentants de Hongrie et des Pays-Bas présenteront les résultats du projet RAVOT-EUR entre la Belgique, les Pays-Bas et la Hongrie, comme illustration d'un projet de développement d'un mécanisme transnational d'orientation entre ces trois pays.

Sandi Čurin, au nom de BRDO Process Network of South East European Coordinators, examinera les bienfaits d'un mécanisme transnational d'orientation sur un plan régional.

Suivront 20 minutes consacrées aux questions des participants.

12h00 – 12h30

Présentation de la proposition du Conseil de l'Europe et de l'ICMPD pour un projet sur la coopération transnationale en matière d'identification et d'orientation vers l'assistance des victimes de la traite

- ICMPD et Conseil de l'Europe

12h30 – 14h00 *Déjeuner – un déjeuner-buffet sera servi devant la salle de réunion*

14h00 – 15h00 *Tour-de-table (3 minutes par exposé)*

Le tour-de-table sera l'occasion pour les participants de se pencher sur le rôle qu'un mécanisme transnational d'orientation peut jouer pour renforcer la réponse anti-traite dans leurs pays respectifs. Une note technique détaillée sera distribuée avant l'événement qui contiendra des questions préparatoires pour orienter les participants dans leur réflexion autour des points suivants :

- Quels sont selon vous les défis majeurs et lacunes dans la réponse anti-traite de votre pays, en lien plus particulièrement avec la coopération avec d'autres pays et les risques et tendances émergents ?*
 - Quels processus, structures ou accords existent actuellement pour soutenir la coopération transnationale entre pays d'origine et pays de destination ?*
 - Quels processus, structures ou accords serait-il bénéfique selon vous de développer qui ne soient pas déjà en place ?*
-

15h00 – 15h15 *Pause-café*

15h15 – 16h00 *Séance de discussion, modérée conjointement par le Conseil de l'Europe et l'ICMPD*

La session de clôture de la journée consistera en une discussion modérée de façon à permettre aux participants de débattre et soulever des questions sur les documents présentés au cours de la journée, s'engager politiquement ou financièrement sur l'action proposée et s'accorder sur un certain nombre d'activités de suivi, de conclusions et de recommandations quant au développement d'actions futures.